

aveu et dénombrement de leurs seigneuries, ce qui aurait économisé les sept huitièmes des frais des commissaires du gouvernement. En obtenant ces renseignements, la chambre pouvait plus tard législater avec connaissance de cause et le fonds d'indemnité n'aurait pas été en grande partie gaspillé comme il le sera nécessairement par la loi actuelle. Voici quelle fut la division de la chambre sur cet amendement :—

Pour :

Messieurs Bourassa, Brown, Bureau, Cooke d'Outaouais, Daoust de Beauharnois, Darche, Désaulniers, DeWitt, Dorion de Drummond et Arthabaska, Dorion de Montréal, Dufresne, Galt, Guévremont, Holton, Jobin, Laberge, Macdonald de Glengary, McDonald de Cornwall, Mackenzie, Marchildon, Murney, Papin, Prévost, Sanborn, Thibaudau, Turcotte et Valois.—27.

Contre :

Messieurs Alleyn, Bell, Blanchet, Brodeur, Burton, Cartier, Casault, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Crawford, Crysler, *Dionne*, Dostaler, le procureur-général Drummond, Felton, Ferres, *l'ortier* de Bellechasse, *Fournier*, Gill, Hincks, Labelle, Langton, Laporte, Larwill, Le Boutillier, *Lemieux*, Loranger, Lyon, le procureur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Meagher, Mongenais, Morin, Morrison de Niagara, O'Farrell, Poulin, *Pouliot*, Powell, Rhodes, Robinson, le solliciteur-général Ross, le solliciteur-général Smith, Smith de Northumberland Ouest, Spence, Stevenson et *Taché* :—48

La question étant alors mise sur la motion principale, elle est adoptée.

Dans ce vote, on trouve MM. Dionne, Fortier de Bellechasse, Fournier, Lemieux, Pouliot et Taché qui, après avoir voté contre le bill, le matin, votèrent alors pour la mesure.

O fragilité humaine ! O courage moral ! O consistance politique ! Que vous êtes admirables dans certains hommes ! Ces transfuges déplacèrent les chiffres et ce vote nous donne 22 Bas-Canadiens pour l'amendement et 30 contre. Les ministres jubilèrent, leurs valets claquèrent et l'un d'entr'eux, du Haut-Canada, pour faire sentir toute l'injure de la position humiliante qu'on venait de faire au Bas-Canada, s'écria : *Où est-elle votre majorité du Bas-Canada ce soir ?*..... " Du côté de l'intimidation, des menaces et de la corruption que vous avez employées pour la faire fléchir dans un moment critique," aurait-on dû répondre. Mais tirons le rideau sur ces faiblesses, ces trahisons ! Le peuple saura où les prendre en tems et lieu !

M. Dorion de Drummond et Arthabaska fut un de ceux qui protestèrent le plus énergiquement contre la passation du bill, et comme son discours contient des faits intéressants à connaître, j'ai cru devoir le reproduire ici :—

" M. L'Orateur.—Dans quinze ans, il y aura un siècle que les censitaires du Bas-Canada se plaignent de la tenure seigneuriale, et il se demande s'il est possible, s'il est bien vrai qu'à deux heures du matin, pendant que les censitaires dorment par tout le pays, le bill qu'il tient à la main va devenir loi ? Quoi ? un siècle de plaintes et d'agitation nous amènerait à la loi monstrueuse qui nous est maintenant soumise ? Il a peine à en croire les documents qu'il a devant les yeux. ✓

" Puisqu'il en est ainsi, il profitera de l'occasion qui se présente actuellement sur l'adoption de la clause qui énumère les droits pour lesquels le seigneur aura droit à une indemnité pour faire part à la chambre d'un tableau qu'il tient en mains, afin de donner une idée de ce que coûtera au censitaire le fonctionnement de cette loi. Il attire l'attention des représentans du Bas-Canada sur les faits suivants et il leur demande s'ils sont disposés à rendre la condition des censitaires pire qu'elle ne l'est actuellement.